



La Fondation CAA-Québec pour la sécurité routière, en collaboration avec le Réseau de recherche en sécurité routière (RRSR) du Québec, désire offrir un soutien financier en sécurité routière à une personne étudiante de cycle supérieur dont le projet porte sur le thème de l'électromobilité¹ ou de l'écoconduite.

VALEUR ET DUREE

- La bourse est d'une valeur de 5 000 \$ par année.
- La durée maximale de la bourse est de :
 - 3 ans pour un programme de maîtrise;
 - 4 ans pour un programme de doctorat.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- La personne étudiante de 2^e ou 3^e cycle doit :
 - Faire son projet de mémoire ou de thèse en sécurité routière sur un sujet en lien avec l'électromobilité ou l'écoconduite.
 - Être inscrite à temps plein dans un programme de 2^e ou 3^e cycle dans un établissement universitaire québécois au moment de recevoir la bourse et maintenir ce statut pendant la durée de la bourse.
 - Être membre du RRSR* et être dirigée par un(e) professeur(e) membre du RRSR* [dont le dossier a été mis à jour](#) depuis 2021.

MODALITES DE SOUMISSION ET PROCEDURE D'EXAMEN DES DOSSIERS

Les dossiers soumis devront contenir les éléments suivants (voir détails formulaire d'inscription) :

- Le formulaire d'inscription dûment complété et signé.
- Une copie de tous les relevés de notes des études universitaires (1^{er}, 2^e, 3^e cycles); une copie non certifiée des relevés est acceptée.
- Une version générique du CV commun canadien.

Les dossiers seront évalués par un jury composé de personnes expertes dans le domaine de la sécurité routière de la Fondation CAA-Québec, du RRSR et d'autres institutions.

Les critères suivants seront considérés lors de l'évaluation des dossiers (100 points) :

	<u>2^e cycle</u>	<u>3^e cycle</u>
• Excellence du dossier académique	40 %	30 %
• Pertinence, qualité et faisabilité du projet de recherche	50 %	50 %
• Expériences antérieures en recherche	10 %	20 %

L'annonce des récipiendaires des bourses se fera en novembre 2022. Les modalités de versement de la bourse seront envoyées aux récipiendaires.

À NOTER : Les récipiendaires des prix s'engagent à remercier la Fondation CCA-Québec et le Réseau de recherche en sécurité routière (RRSR) du Québec pour l'octroi de leur prix (p. ex., article, mémoire, thèse). Ils s'engagent aussi à rédiger, en collaboration avec une conseillère en vulgarisation scientifique, un document de vulgarisation des résultats qui sera remis à la Fondation CAA-Québec pour diffusion à la fin de leur programme d'études. Les récipiendaires doivent aussi s'engager à présenter leurs travaux de recherche au Colloque annuel du RRSR qui se tient généralement au mois de mai ou à participer à une autre activité organisée par le RRSR. Une invitation leur sera transmise par le comité exécutif du RRSR.

POUR SOUMETTRE SA CANDIDATURE

Pour soumettre votre dossier de candidature ainsi que pour toute demande d'information, contactez info@rrsr.ca. **Seules les demandes complètes reçues par courriel d'ici le 17 octobre 2022 seront acceptées.**

La Fondation CAA-Québec, organisme de bienfaisance, veut contribuer à la sécurité routière et à la protection de l'environnement relativement à l'usage de l'automobile, par la recherche, la sensibilisation et l'éducation.

Le RRSR rassemble les chercheur(-euse)s universitaires en sécurité routière et les principaux partenaires publics et privés concernés. Il a pour mission générale l'avancement, le partage et la diffusion des connaissances et de l'innovation en parallèle à la formation de chercheur(-euse)s.

¹ Par électromobilité, la Fondation CAA-Québec inclut le véhicule, le vélo ou la trottinette électrique ainsi que la mobilité à assistance électrique.

* Pour devenir membre du RRSR ou vérifier si votre professeur(e) est membre, contactez info@rrsr.ca.